

AVANTAGES SPIRITUELS

offerts aux abonnés du "Petit Messager"



1. Ils contribuent par leur offrande au maintien du culte de l'Exposition perpétuelle de jour et de nuit dans la chapelle du Très Saint Sacrement.
2. Ils ont droit à *une messe par mois* célébrée dans ce sanctuaire à leur intention spéciale, et participent en outre à toutes les prières et bonnes œuvres de la communauté du Très Saint Sacrement.
3. Ils ont part, après leur mort, à un *service solennel* célébré chaque année à perpétuité, dans le cours de Novembre, pour tous les bienfaiteurs de la Congrégation.
4. En s'enrôlant dans l'Archiconfrérie du T. S. Sacrement, ils peuvent gagner un très grand nombre de précieuses indulgences.